

**Réponse ouverte de D Dambach et M Leckler au Chaudron des Alternatives / projet MackNext / 11/09/2021**

Mesdames, Messieurs, cher-es membres du Chaudron des Alternatives,

Vous nous interpellez par l'intermédiaire d'une lettre ouverte sur l'approbation de la déclaration du projet « MackNext » à Plobsheim lors des conseils municipal et eurométropolitain de juin dernier. Cette procédure, qui rend compatible le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'Eurométropole avec l'implantation d'une activité d'imagerie créative de pointe, est une étape importante pour la mise en place du projet développé par la société Mack International.

Comme vous le soulignez, nous vous avons déjà reçu le 16 juin dernier pour en débattre ensemble. Nous avons à cette occasion pu exprimer tout le respect que nous portons à votre engagement, respecté votre opposition au projet et vous exposer les points qui nous ont poussé à le soutenir. Permettez-nous d'y revenir.

Elues maire de Plobsheim et vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg en charge du PLU en 2020, ce dossier était engagé de longue date avant nos prises de fonction respectives. Plusieurs années de discussion, d'études et de procédures réglementaires ont eu lieu pour vérifier l'intérêt économique et social du projet, sa compatibilité environnementale et sa conformité aux documents d'urbanisme. Nous nous sommes plongées avec assiduité dans ces démarches et avons consulté associations, riverains et parties prenantes avant de revenir vers le porteur de projet pour renforcer les exigences environnementales avant de lui donner suite.

Force est de constater que le projet répond à des ambitions économiques et à un rayonnement européen qui correspondent à la feuille de route de notre projet de territoire en ce qu'il permet le développement d'une filière d'excellence et de nombreuses coopérations créatrices d'emplois directs et indirects pérennes et de qualité. Mais il est également conçu de manière à répondre aux principes d'aménagement écologique, avec des exigences opérationnelles que nous avons réitéré et renforcé. Il ne s'agit pas de l'anthropisation de 2,9 ha mais bien, à l'occasion de l'implantation d'une activité, d'une démarche de traitement paysager, de renaturation d'une ripisylve, dont la fonctionnalité environnementale est préservée, et de valorisation d'une zone humide, qui jusqu'ici ne figurait sur aucun inventaire. Les actions du porteur de projet sont à ce titre garanties de façon réglementaire. Nous nous sommes engagées à les suivre rigoureusement dans leur mise en œuvre et dans la gestion future du site. Nous avons enfin exigé et sécurisé réglementairement l'impossibilité d'étendre la surface d'activité.

L'impact principal qui ne peut être évité réside dans la consommation foncière de 2,49 ha de surface agricole, soit environ 0,3% des espaces classés en zones agricoles et naturelles au PLU sur Plobsheim et moins de 0,02% à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg.

Nous nous sommes néanmoins engagées à les compenser pour le compte de nos propres collectivités : par des actions de désartificialisation et de végétalisation à l'échelle du ban communal de Plobsheim et par le reclassement de 16 ha de réserve foncière de l'Eurométropole en zone agricole dans le cadre de la modification n°3 du PLU soit plus de cinq fois la surface concernée. Quant aux activités impactées, elles ont fait l'objet de conventions à l'amiable entre le porteur de projet, les exploitants et la SAFER.

En dictant ces principes de réalisation à un projet qui rencontre nos ambitions, nous estimons ainsi qu'il n'y a ni bienveillance, ni blanc-seing à la démarche d'un entrepreneur. Au contraire, l'approbation par nos collectivités a été construite au long cours avec un raisonnement soutenu sur des considérations sociales, économiques et environnementales exigeantes que nous ne manquerons pas de vérifier et de contrôler à chaque étape du projet.

À cet égard, la biodiversité du site sera renforcée : nous nous sommes assurées que les essences de plantes déjà présentes dans la forêt rhénane de Plobsheim viendront enrichir la biodiversité du site, et que les espèces spécifiques présentes sur site, telles que la chauve-souris et le lézard des murailles, seront respectées et protégées. Le porteur de projet s'est même engagé à développer leur présence sur le site.

Au-delà des négociations avec le porteur de projet, nous avons appliqué strictement les procédures et respecté l'avis favorable de l'enquête publique. Nous nous attelons désormais au suivi opérationnel du projet, dont nous n'autoriserons aucune extension.

Ce sont bien à ces conditions que nous nous sommes engagées dans une démarche de soutien au développement de la société MackNext. En aucune manière, nous ne nous sommes engagées à soutenir le projet Europa Vallée qui est un projet différent, qui ne se situe pas sur le territoire de l'Eurométropole et dont l'autorisation ne relève donc pas de nos compétences. Il n'est ainsi aucunement lié à la procédure que nous avons approuvée dans nos conseils.

Gouverner en responsabilité implique parfois des choix difficiles et contradictoires au premier abord : à travers l'exemple des engagements pris sur ce dossier, nous croyons ici que nous pouvons assurer le rayonnement de notre territoire par la création d'emplois de qualité tout en valorisant nos espaces naturels et la biodiversité.

Danielle Dambach  
Michèle Leckler